

République Islamique de Mauritanie

Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des
Secteurs Productifs



Note Annuelle Sectorielle sur la Mise en Œuvre du Second Plan d'Action de la SCAPP NASMO 2021-2022

Chantier n°03 : Renforcement des infrastructures de
soutien à la croissance économique

Septembre 2023

TABLE DES MATIERES

Abréviations, acronymes et sigles	3
RESUME ANALYTIQUE.....	5
IV. INTRODUCTION.....	8
Le chantier 3 : « Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique », fait partie du levier stratégique 1 qui vise <i>une croissance forte, durable et inclusive</i>	8
V. PRINCIPALES REALISATIONS AU NIVEAU DU CHANTIER EN 2021-2022.....	9
V.1 : Intervention 3.1 : Infrastructures énergétiques	9
V.2 Intervention 3.2 : Infrastructures d'équipement et de transport	10
V.3 Intervention 3.3 : Infrastructures hydrauliques et d'assainissement.....	12
V.4 Intervention 3.4 : Infrastructures liées aux nouvelles technologies.....	13
V.5 Intervention 3.5 : Infrastructures du Bâtiment et équipements publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme.....	15
VI. Niveau d'atteinte des objectifs du chantier.....	18
VI.1 : Intervention 3.1 : Infrastructures énergétiques	18
VI.2 Intervention 3.2 : Infrastructures d'équipement et de transport	19
VI.3 Intervention 3.3 : Infrastructures hydrauliques et d'assainissement.....	19
VI.4 Intervention 3.4 : Infrastructures liées aux nouvelles technologies.....	20
VI.5 Intervention 3.5 : Infrastructures du Bâtiment et équipements publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme.....	21
VII. FINANCEMENT DU CHANTIER.....	22
VII.1 <i>Intervention 3.1 : Infrastructures énergétiques</i>	22
VII.2 <i>Intervention 3.2 : Infrastructures d'équipement et de transport ;</i>	22
VII.3 <i>Intervention 3.3 : Infrastructures hydrauliques et d'assainissement ;</i>	23
VII.4 <i>Intervention 3.4 : Infrastructures liées aux nouvelles technologies</i>	23
VII.5 <i>Intervention 3.5 : Infrastructures du Bâtiment et équipements publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme</i>	23
VIII. PERSPECTIVES DU CHANTIER.....	25
VIII.1 <i>Intervention 3.1 : Infrastructures énergétiques</i>	25
VIII.2 <i>Intervention 3.2 : : Infrastructures d'équipement et de transport</i>	26
VIII.3 <i>Intervention 3.3 : : Infrastructures hydrauliques et d'assainissement</i>	27
VIII.4 <i>Intervention 3.4 : : Infrastructures liées aux nouvelles technologies</i>	28
VIII.5 <i>Intervention 3.5 : Infrastructures du Bâtiment et équipements publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme</i>	28
IX. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	30

IX.1	Enseignements tirés de la mise en œuvre sectorielle de la SCAPP en 2022	30
IX.2	Recommandations.....	30
X.	ANNEXES	31
X.1	Liste des membres du CDS	31
X.2	Liste des documents consultés.....	31
X.3	Liste des personnes rencontrées.....	32

ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

AEP	Adduction en Eau Potable
ANSADE	Agence nationale des statistiques et d'analyse démographique et économique
APIM	Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BT	Basse Tension
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CDS	Comités de développement sectoriel (CDS)
CNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
FPSO	Floating Production Storage and Offloading
FTP	Formation Technique et Professionnelle
GTA	Grand Tortue Ahméyim
GES	Gaz à effet de Serre
GNL	Gaz Naturel Liquéfié
IDH	Indice de Développement Humain
IMROP	Institut Mauritanien de Recherche Océanique et des Pêches
ISSM	Institut Supérieur des Sciences de la Mer
LNTP	Laboratoire National des Travaux Publics
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finance
L2P	Lettre de Politique et Planification du secteur des Pêches et de l'Economie Maritime 2022- 2024
MA	Ministère de l'Agriculture
MAECME	Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur
MAEPS	Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs
MAI	Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel
MAIEO	Ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement Originel
MASEF	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCIAT	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
MCJ	Ministère de la Communication, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement
MDA	Ministère de l'agriculture
MDF	Ministère de la défense
MDJ	Ministère de la Justice
MDR	Ministère du Développement Rural
MDS	Ministère de la Santé
ME	Ministère de l'Élevage
MEC	Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des mauritaniens de l'étranger
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle
MENRSE	Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Éducatif
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MET	Ministère de l'Équipement et des Transports
MFI	Ministère des finances
MFP	Ministère de la Fonction Publique et du Travail
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.
MICS	Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MME	Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie
MPEM	Ministère du Pétrole, de l'Energie, et des Mines
MPM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MPN	Marché au Poisson de Nouakchott
MPS	Ministère des Affaires Économiques et de la Promotion des Secteurs Productifs
MRO	Ancienne Ouguiya (Unité monétaire)
MRU	Nouvelle Ouguiya (Unité monétaire)
MT	Moyenne Tension
MTN	Ministère de la Transition numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration
MW	MegaWatt
NNI	Numéro National d'Identification
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODD	Objectifs de développement Durable
ONARDEP	l'Office National de Recherche et du Développement de l'Élevage et du Pastoralisme
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU DI	Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel
OSC	Organisations de la Société Civile
PDR	Programme de Développement Régional
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'investissement public 2022-2024
PNDA	Plan National de Développement Agricole
PNDR	Plan National de Développement Rural
PPCB	Péripleurmonie Contagieuse Bovine
PPR	Peste des Petits Ruminants
PRAO-MR	Projet Régional de l'Afrique de l'Ouest en Mauritanie
PRAPS	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel
ProPEP	Programme Prioritaire Elargi du Président
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson
SMPL	Société Mauritanienne des Produits laitiers
SNAT	Schéma Nationale de l'Aménagement du Territoire
SONADER	Société Nationale pour le Développement Rural
SRAT	Schéma Régionale de l'Aménagement du Territoire
THT	Très Haute Tension
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UBT	Unité de Bétail Tropical

RESUME ANALYTIQUE

I. Réalisation du chantier

Du bilan de la mise en œuvre du plan d'action 2021 – 2025, il ressort un degré d'efficacité appréciable dans l'exécution des activités programmées, pour le renforcement des infrastructures de soutien à la croissance. Cela est matérialisé par, entre autres, par des réalisations phares, au niveau de toutes les interventions du chantier.

Ces progrès, bien que devant être relativisées par la persistance de certaines difficultés et contraintes, telles que, entre autres, la faible coordination dans le suivi de l'exécution des projets et la faible durabilité de certaines nouvelles infrastructures, dénotent, malgré tout, d'un rythme de mise en œuvre du plan d'action 2021 – 2025, présageant d'une bonne efficacité de l'atteinte des objectifs à l'horizon 2025.

Le bilan pour 2021 – 2022, des cinq interventions programmées pour le chantier « **Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique** », dans le cadre plan d'action 2021 – 2025 de la SCAPP, se résume comme suit.

1.1 Intervention 3.1 : Infrastructures énergétiques

Les principales réalisations de l'intervention, en 2021 -2022 , pour le renforcement des infrastructures énergétiques, ont porté sur le renforcement des infrastructures pour la production et la distribution de l'Electricité, dont les principales sont : L'achèvement de la construction du parc éolien de 100 MW de Boulouar, la mise en service, en avril 2022, du barrage hydroélectrique de Gouina (OMVS) (48 MW), le développement de la première phase du champ gazier Grand Tortue Ahméyim (GTA), à 76%, la réalisation de lignes 225 KV et 90 kV Nouakchott – Nouadhibou et postes associés, l'électrification et l'extension des réseaux au profit d'une centaine de localités, la réalisation de réseaux MT et BT dans les zones Est, Sud du pays et de l'Aftout Echergui. En matière de réforme, plusieurs réalisations ont été faites, parmi lesquels, la finalisation et adoption du code de l'électricité. Des études importantes, telles que le plan directeur d'électrification rurale et l'étude d'une centrale à gaz dans la zone de Ndiago ont été réalisées.

1.2. Intervention 3.2 : Infrastructures d'équipement et de transport

Les principales réalisations en 2022 ont porté sur la construction de nouvelles routes, la réhabilitation de routes existantes, la voirie urbaine et des ponts : (i) le lancement des travaux de construction de la route Tidjikja – Kiffa – Sélibaby, de celle de Tidjikja – Kiffa – Sélibaby, de celle Nebaguiya, de celle de Keur macen – N'Diago, (ii) la réhabilitation des routes a concerné 700 km du réseau routier national, notamment les routes de Boghé – Kaédi, Aleg-Maghta -Lehjar, Djouk -Kiffa, Tintane -Aioun et Aioun -Timbedra -Nema, (iii) en matière de voirie urbaine, il y'a eu la construction de voirie à l'intérieur du pays, l'achèvement de 47 km de voirie à Nouakchott, le lancement de la construction de 52 km de voiries à Aioun, Kiffa, Aleg, Maghta Lehjar, Rosso, Atar, Zouerate et Tidjikja, et (iv) en matière de ponts, le lancement des travaux de construction de deux ponts à Nouakchott (Haye Saaken et Bamako) et la poursuite des travaux de construction du Pont de Rosso.

1.3 Intervention 3.3 : Infrastructures hydrauliques et d'assainissement

Les principales réalisations en 2022, pour le renforcement des infrastructures hydrauliques et d'assainissement ont été les suivantes :

Dans le domaine de l’approvisionnement en eau potable, les principales réalisations sont la pose de 530 km de linéaire de conduites, l’équipement en système d’AEP de 87 localités, le renouvellement de 535 équipements d’exhaure et le raccordement de 20 000 ménages au réseau d’eau

En matière de gestion des ressources en eau, c’est la réalisation de 160 études hydrogéologiques.

En matière d’accès à l’eau pour l’élevage et l’agriculture, il y a eu la construction de 18 barrages.

En matière d’assainissement, les principales réalisations sont la certification FDAL de 549 localités en matière d’assainissement totalement piloté par les communautés, la construction de 476 latrines publiques et la pose de 5 km linéaires, à Nouakchott, pour le réseau d’eaux pluviales.

1.4 : Intervention 3.4 : Infrastructures liées aux nouvelles technologies

Les actions principales réalisées sur la période 2021 - 2022, dans le cadre de la mise en œuvre d’une stratégie visant à développer les technologies numériques sont : (i) **la modernisation de l’administration**, à travers, entre autres, la mise en place d’un système de digitalisation des services publics, la mise à niveau et extension du Réseau Intranet Administratif haut Débit en fibre optique (RIAD) à Nouakchott et l’acquisition d’un système de visioconférence et de licences MICROSOFT, (ii) **le développement des nouvelles technologies**, à travers, entre autres, la création d’un Haut Conseil du Numérique (HCN), de l’Autorité de protection des données à caractères personnel, l’élaboration de l’Agenda de transformation numérique pour la période 2022-2025 et la modernisation de la MAURIPOST, à travers le lancement de la plateforme de paiements mobiles BaridCASH et (iii) **le lancement de plusieurs projets**, parmi lesquels, le Projet Régional d’intégration Numérique en Afrique de l’Ouest – WARDIP, le projet E-identité, la construction d’un Datacenter National Tier-3 à Nouakchott « Nouakchott Data Hub », la mise en place d’un « New Deal Mobile » avec les opérateurs télécoms et la Mise en place d’une plateforme de dématérialisation des formalités administratives.

1.5 : Intervention 3.5 : Infrastructures du Bâtiment et Équipements publics, de l’Habitat et de l’Urbanisme

Les réalisations, en 2022, ont concerné les différents domaines:

En matière d’habitat, les réalisations principales sont : (i) l’actualisation et la mise à jour des textes juridiques relatifs à la promotion immobilière et (ii) la construction de logements sociaux, au profit de fonctionnaires, dans plusieurs localités.

En matière d’urbanisme, on relève le lancement des travaux du projet du secteur 22, à Toujounine et d’une étude pour la construction d’un quartier modèle à Nouakchott. Par ailleurs il y a l’adoption de plans de lotissement pour plusieurs villes, l’achèvement du plan d’urbanisme de la ville de Kiffa et le lancement de l’élaboration des plans de lotissement de Sélibaby, Tidjikdja et Atar

En matière de Bâtiments et Équipements Publics, les réalisations principales sont le lancement d’un important programme de construction de bâtiments et d’équipements publics au profit de plusieurs secteurs.

En matière d’aménagement du Territoire, c’est l’adoption d’un décret précisant le dispositif de suivi et d’évaluation des outils de l’aménagement du territoire ;Le lancement du processus d’élaboration du Schéma National d’Aménagement du Territoire.

Dans le domaine de la toponymie, on enregistre la réalisation d’une base de données toponymique de la ville de Nouakchott, d’un répertoire toponymique des zones d’habitation pour 3 Wilayas et d’un système d’information toponymique urbain pour la willaya Nouakchott-ouest.

Dans le domaine du regroupement des localités, les actions s'articulent autour de l'installation des populations sur des espaces appropriés, apprêtés et lotis.

II. Niveau d'atteinte des objectifs

Au regard des objectifs du plan d'action de la SCPAPP 2021 – 2025, les différents domaines de l'intervention ont enregistré plusieurs réalisations. Au niveau de la planification, des progrès, en matière de programmation et de suivi, sont encore à faire. Il apparaît également des écarts entre la planification de la SCAPP et celle des secteurs ainsi que des différences de formats entre les dispositifs de suivi évaluation.

III. Exécution financière

Sur le plan de la mise en œuvre financière, il ressort du bilan de l'exécution financière du BCI 2022, que pour une programmation financière de 15 502 Millions de MRU en 2022 (non compris l'habitat et l'urbanisme), un montant de 11 593 Millions de MRU, soit 75% a été exécuté.

IV. INTRODUCTION

Le chantier 3 : « Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique », fait partie du levier stratégique 1 qui vise *une croissance forte, durable et inclusive*.

Le chantier 3 du plan d'action 2021 – 2025 de la SCAPP a pour principaux objectifs : (i) la garantie de la disponibilité des services énergétiques, notamment les énergies propres à un coût abordable ; (ii) le renforcement des investissements en infrastructures des secteurs de l'équipement, des transports et de l'habitat ; (iii) le développement de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, (iv) la promotion de l'innovation, de la transformation numérique et le développement des services électroniques et finalement (v) le développement des infrastructures du bâtiment et équipements publics, de l'habitat et de l'urbanisme.

Le choix de ces 5 domaines d'intervention relève de leur importance stratégique, au plan : (i) économique (projets énergétiques pour accompagner le développement du pays, mise à niveau des réseaux de transport afin de dynamiser les échanges, la digitalisation, ...), (ii) social (amélioration de l'accès des populations à l'électricité et à l'eau potable, ainsi qu'à l'habitat), et (iii) environnemental (renforcement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national, ...).

Ces domaines d'intervention touchent également à la dimension du genre travers davantage, l'implication des communautés, notamment les femmes et les jeunes dans le développement.

Le chantier 3 comporte cinq (5) interventions :

- **Intervention 3.1** : Infrastructures énergétiques ;
- **Intervention 3.2** : *Infrastructures d'équipement et de transport ;*
- **Intervention 3.3** : *Infrastructures hydrauliques et d'assainissement ;*
- **Intervention 3.4** : *Infrastructures liées aux nouvelles technologies ;*
- **Intervention 3.5** : *Infrastructures du Bâtiment et équipements publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme*

V. PRINCIPALES REALISATIONS AU NIVEAU DU CHANTIER EN 2021-2022

V.1 : INTERVENTION 3.1 : INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES

1. Objectifs de l'intervention 3.1

Le parc de production et les réseaux de transport et de distribution d'électricité de la Mauritanie permettent l'accès à l'électricité, à 48% de la population, avec cependant un écart important entre les populations rurales et urbaines. En effet, en 2020, ce sont 78% des ménages urbains qui accèdent à l'électricité contre seulement 6% des ménages ruraux.

Par ailleurs, le pays dispose d'importants potentiels en énergies solaire, éolien et hydroélectrique. C'est ainsi que la consommation en énergies renouvelables est croissante, elle est passée de 32% de la consommation finale en énergie en 2015 à 42% en 2020.

La Mauritanie dispose également d'un positionnement géographique favorable qui lui confère un potentiel d'exportation d'énergie à l'extérieur du pays.

Sur le plan de la gouvernance du secteur de l'énergie des réformes du cadre légal, réglementaire et institutionnel ont été engagées. Il s'agit: (i) de l'élaboration en cours d'une nouvelle Déclaration de Politique Énergétique, qui sera complétée par une Lettre de Politique de développement du secteur de l'énergie et d'un Plan d'Action ; (ii) de la révision du Code de l'Électricité ; (iii) de l'élaboration d'une Stratégie de l'Énergie, pour prendre en compte toutes les nouvelles formes d'énergie ; et (iv) de la restructuration de la SOMELEC afin de mieux répondre aux défis et exigences pour faire de la Mauritanie une plaque tournante régionale dans le domaine des énergies renouvelables.

Sur la base de ce contexte, l'intervention 3.1 vise à disponibiliser les infrastructures énergétiques pour réaliser les objectifs suivants : (i) Alléger les charges du secteur de l'énergie sur le budget de l'Etat à travers la participation du secteur privé, (ii) élargir l'accès à des services énergétiques fiables et modernes, (iii) accroître le mix énergétique en faveur des énergies renouvelables, (iv) orienter le développement du secteur pour une transition énergétique en faveur de la décarbonation des activités industrielles et (v) positionner le secteur de l'énergie comme moteur de croissance économique et de création d'emplois.

Ces objectifs sont en phase avec les orientations stratégiques définies dans le plan d'action 2021 – 2025, pour l'intervention 3.1 :

- Elaboration d'un cadre légal et réglementaire propice au développement du secteur, à l'intervention du secteur privé et à la clarification du rôle des acteurs, à travers une restructuration profonde du secteur de l'électricité ;
- Augmentation des capacités de production en électricité et amélioration du mix-énergétique en favorisant la production d'électricité à partir de ressources nationales, à savoir le gaz, l'hydraulique, le solaire, l'éolien, les déchets et l'hydrogène.

- Poursuivre et renforcer les programmes d'électrification et d'extension des réseaux de transport et de distribution, plus particulièrement en milieu rural, à travers le raccordement des zones de production aux réseaux et à la modernisation du système de transmission et de transport de l'électricité vers les principaux centres de consommation.
- Réduction des coûts de production de l'électricité pour soutenir l'activité économique et les ménages ;
- Appui à la transition énergétique du pays, à travers le développement de la production et l'usage de l'hydrogène vert, afin qu'il devienne un moteur de la croissance économique, de l'innovation et de l'emploi.

2. Principales réalisations en 2021 – 2022

Les principales réalisations en 2021 – 2022 sont :

- Le parc éolien de 100 MW de Boulenouar a été achevé. Le démarrage d'une première phase de test avec mise en service progressive et lancement d'une étude de stabilisation du réseau permettra une intégration globale de ce parc ;
- Le barrage hydroélectrique de Gouina (OMVS). La centrale a été mise en service depuis avril 2022. Quote part RIM 33% (48MW);
- Le développement de la première phase du champ gazier Grand Tortue Ahméyim (GTA), à 76% ;
- La réalisation de lignes 225 KV et 90 kV Nouakchott – Nouadhibou et postes associés ;
- l'électrification et l'extension des réseaux au profit d'une centaine de localités ;
- la réalisation des réseaux MT et BT dans la zone Est (Nema- Timbedra, Aioun-Dourara, Nema- Nbeiketlahwach, Nema-Amourj-Bangou, Amourj-Adel Bagrou-Champ captant Bougla) , Zone Sud (Aleg-Boutilimiit, Aleg-Sangrava et Aleg-Boghé), zone de l'Aftout Echergui (M'Bout, Monguel et Barkeol)
- La réforme du secteur de l'électricité, comprenant :
 - o Révision du code d'électricité ;
 - o Etude de la stratégie nationale de l'électrification ;
 - o PDER: Etude du Plan Directeur d'électrification rurale ;
 - o Etude d'une Centrale à gaz dans la zone de N'Diago ;
 - o Préparation de l'organisation d'une table ronde des PTFs pour le financement du programme d'investissement du secteur de l'électricité.
- Finalisation et adoption du code de l'électricité. Le décret d'application est en cours de préparation ;
- Validation de la stratégie nationale. La formation sur la la Stratégie et le Plan National d'électrification est en cours.

V.2 INTERVENTION 3.2 : INFRASTRUCTURES D'EQUIPEMENT ET DE TRANSPORT

1. Objectifs de l'intervention

Les infrastructures d'équipement et de transport du pays comprennent un réseau de routes bitumées de 5586 kilomètres, une ligne de chemin de fer transportant le minerai de fer, 7 infrastructures portuaires et 5 dispositifs aéroportuaires.

En 2020, en termes d'infrastructures routières, 70% de la population a un accès à moins de 2 kilomètres au réseau routier alors que ce taux était de 40% en 2016. Entre 2019 et 2021, l'exécution de projets d'infrastructures routières a abouti à l'achèvement de 433 km revêtus. Des améliorations sont également constatées en sécurité routière ; le nombre d'accidents routiers a été réduit de plus de 1300, passant d'un taux de mortalité liés aux accidents de la route de 44,85/1 million en 2016 à 28,8 / 1 million d'habitant en 2020.

Les infrastructures portuaires ont été augmentées avec deux nouveaux ports réalisés et opérationnels entre 2016 et 2020, avec en plus la construction d'un terminal à conteneurs au Port Autonome de Nouakchott.

Au niveau aéroportuaire, des études pour la réhabilitation et la remise à niveau des aéroports de Nouakchott, Nouadhibou, Zouerate, Néma, Atar et Sélibaby sont en cours.

Malgré ces progrès, le secteur souffre d'insuffisances en matière de suivi de l'exécution des projets et de la faible durabilité des nouvelles infrastructures.

Ce domaine d'intervention est soumis à de grandes contraintes, au niveau suivi de l'exécution des projets entamés, qui n'est pas encore à la hauteur et au niveau de la durabilité des infrastructures nouvellement construites, qui demeure faible.

Les objectifs de l'intervention sont :

- la poursuite des chantiers entamés pour la construction, la réhabilitation et l'entretien du réseau routier afin de mettre à la disposition du pays un réseau routier sûr et efficace ;
- Le développement des installations portuaires et aéroportuaires pour équiper le pays d'infrastructures de transport à la hauteur de ses ambitions ;

Ces objectifs sont en phase, avec les orientations figurant dans le plan d'action 2021 – 2025 de la SCAPP :

- La réforme juridique et institutionnelle du cadre général des transports, afin d'améliorer la gouvernance de la sécurité routière ;
- La redynamisation de la Société de Transport Public (STP) pour améliorer la qualité de son offre et élargir son étendue ;
- La construction, la réhabilitation, l'entretien des infrastructures routières, et l'amélioration de la sécurité routière ;
- Le développement des réseaux de transport favorisant les échanges régionaux et sous régionaux ;
- La résolution de la problématique de la mobilité urbaine à Nouakchott et dans les grandes villes ;
- Le développement des infrastructures portuaires, ferroviaires et aéroportuaires et la mise à niveau des normes de sécurité des aéroports.

2. Principales réalisations en 2021 - 2022

Les principales réalisations en 2022 sont :

- Le lancement des travaux de construction de la route Tidjikja – Kiffa – Sélibaby ;
-

- Le lancement des travaux de réhabilitation de 700 km du réseau routier national ;
- Le lancement des travaux de construction de la route Nebaguiya ;
- Le lancement des travaux de construction de deux ponts à Nouakchott (Haye Saaken et Bamako) ;
- La poursuite des travaux de construction du Pont de Rosso ;
- L'achèvement de 47 Km de voiries à Nouakchott ;
- Le lancement d'un vaste programme de construction de 52 km de voiries dans les villes d'Aioun, de Kiffa, d'Aleg, de Maghta Lehjar, de Rosso, d'Atar de Zouerate et de Tidjikja ;
- Le lancement des travaux de construction des voiries à l'intérieur du pays ;
- La réalisation des études de construction de la Route R'kiz – Bézoul ;
- La réhabilitation des routes Boghé – Kaédi, Aleg-Maghta -Lehjar, Djouk -Kiffa, Tintane - Aioun, Aioun -Timbedra -Nema ;
- Le lancement des travaux de construction de la route Keur macen – N'Diago.

V.3 INTERVENTION 3.3 : INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES ET D'ASSAINISSEMENT

1. Objectifs de l'intervention 3.3

La Mauritanie est caractérisée par un faible accès aux services d'eau potable et d'assainissement, avec des inégalités d'accès entre les zones rurales et urbaines. C'est ainsi que la problématique de l'eau potable et de l'assainissement se trouve au premier rang des priorités nationales de développement.

Au cours des cinq dernières années, la Mauritanie a pu améliorer l'ensemble de son réseau en matière d'infrastructures hydrauliques et d'assainissement. Le taux d'accès à l'eau potable (mesuré sur la base du nombre d'habitants des localités alimentées par au moins un point d'eau moderne, hors puits, par rapport à la population totale) a atteint 84% en 2021 sur le plan national, et 68% pour le milieu rural.

Malgré ces avancées, plusieurs problèmes demeurent :

- Le manque de connaissance des ressources en eau sous-terraines contribuant à la sous-exploitation ou surexploitation de ces ressources ;
- Le manque d'une stratégie de gestion des eaux de surface ;
- la faiblesse des structures décentralisées de gestion de l'eau en milieu rural ;
- Le manque de pérennité des ouvrages construits et la faible coordination sectorielle.

Face à cette situation, l'intervention 3.3, relative aux infrastructures hydrauliques et d'assainissement, se fixe pour objectifs de :

- Fournir l'accès à l'eau et aux services d'assainissement, à l'ensemble de la population, ainsi qu'aux différentes zones de production du pays ;
- Mettre en place les mesures de protection des ressources hydrauliques afin d'assurer leur durabilité et leur contribution au développement national.

Ces objectifs sont en phase avec les orientations du plan d'action 2021 – 2025 de la SCAPP, à savoir :

- Parvenir à une meilleure connaissance, à un meilleur suivi et à une protection des ressources en eau, en vue de leur exploitation durable, tout en renforçant la gouvernance du secteur ;

- Améliorer l'accès à l'eau potable pour tous et notamment aux populations les plus défavorisées, celles des zones rurales et semi-urbaines.
- Améliorer l'accès à l'eau pour l'agriculture et l'élevage dans le cadre du développement des aménagements hydro-agricoles et des aménagements hydro-pastoraux ;
- Développer l'accès à l'assainissement et à l'hygiène pour l'ensemble de la population, et pérenniser les équipements et infrastructures nécessaires.
- Améliorer la gouvernance du secteur, à travers le cadre d'intervention sectoriel.

2. Principales réalisations en 2021 - 2022

En matière de gestion des ressources en eau :

- La réalisation de 160 études hydrogéologiques.

En matière d'approvisionnement en eau potable :

- La pose de 530 km de linéaire de conduites ;
- L'équipements par un système d'AEP de 87 localités ;
- Le renouvellement de 535 équipements d'exhaure ;
- Le raccordement de 20 000 ménages au réseau d'eau ;
- L'accroissement de la production en eau de 88 000 m3.

En matière d'accès à l'eau pour l'élevage et l'agriculture :

- La construction de 18 barrages.

En matière d'assainissement :

- Certification FDAL de 549 localités en matière d'assainissement total piloté par les Communautés ;
- Construction de 476 latrines publiques ;
- Pose de 5 km linéaires, à Nouakchott, pour le réseau d'eaux pluviales.

V.4 INTERVENTION 3.4 : INFRASTRUCTURES LIEES AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

1. Objectifs de l'intervention 3.4

Le développement des infrastructures des nouvelles technologies a fait l'objet de nombreux chantiers initiés depuis le premier plan d'action de la SCAPP. C'est ainsi que la Mauritanie a entrepris la mise en place de la connectivité internationale par câble sous-marin, la construction de tronçons de dorsales internet en fibre optique et le lancement de la 4G.

Ces chantiers ont permis une amélioration considérable de la connectivité, attestée par un taux de couverture en réseau mobile de 95% et un taux de couverture en 4G de 31% (2019). L'accès aux services internet haut débit a également considérablement augmenté, passant de 2 à 71 % (source Banque Mondiale)

Cependant, de nombreuses communes ne sont encore couvertes qu'en réseau 2G, et d'autres sont encore en zone blanche. Par ailleurs, le secteur des TICs est confronté à d'importantes contraintes relatives à la cyber sécurité et à l'analphabétisme digital qui diminuent l'impact des actions menées.

- Les objectifs pour faire face à l'enjeu de développement des nouvelles technologies sont :

- La sensibilisation des populations sur les TICs afin d'augmenter l'impact des actions entreprises dans le secteur ;
- Faire émerger les TICs pour favoriser l'accès à l'information, l'innovation et la transition numérique.

Ces objectifs sont visés à travers plusieurs stratégies, (i) la Stratégie Nationale de Modernisation de l'Administration et des TIC, (ii) la Stratégie nationale de sécurité numérique de la Mauritanie 2022-2025, (iii) la Stratégie nationale de promotion du haut débit et de l'accès universel et (iv) l'Agenda numérique de la Mauritanie 2022-2025. Ils sont en phase avec l'intervention 3.4 (Développement des infrastructures liées aux nouvelles technologies) du plan d'action 2021 – 2025 de la SCAPP dont les orientations sont :

- La généralisation de l'accès aux infrastructures numériques de haut débit à l'ensemble de la population ;
- La transformation de l'administration par l'usage et l'adoption du numérique pour une meilleure efficacité et transparence orientée citoyen et entreprise ;
- La promotion de l'Innovation en tant que moteur du développement du numérique, de l'entrepreneuriat et de la compétitivité des entreprises ;
- L'optimisation de la gouvernance globale et le renforcement du cadre législatif et réglementaire existant ;
- Le développement des compétences, prérequis clés tant pour le développement des usages que de l'industrie numérique mauritanienne ;
- L'adoption du numérique à travers le développement d'une culture généralisée et d'une confiance suffisante à l'usage du numérique.

2. Principales réalisations en 2021 – 2022

Les actions principales réalisées à la fin de 2022, l'ont été dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie visant à développer les technologies numériques et à améliorer l'accès et la qualité des services publics, à travers un programme ambitieux de gouvernement électronique, comprenant :

- En Matière de modernisation de l'administration :
 - La mise en place d'un système de digitalisation des services publics ;
 - Mise en place d'un centre d'accueil des usagers pour le bâtiment de trois Ministères ;
 - L'authentification en ligne pour les services publics et privés à l'aide d'une solution d'identité numérique (application mobile) ;
 - La mise en place d'une application pour la gestion du Conseil des Ministres ;
 - L'acquisition d'un système de visioconférence et la mise en place d'une salle d'hébergement des applications d'e-Gouvernance ;
 - L'acquisition de licences MICROSOFT et déploiement d'une plateforme de travail collaboratif.
- En matière de développement des nouvelles technologies :
 - La création d'un Haut Conseil du Numérique ;
 - L'élaboration de l'Agenda de transformation numérique pour la période 2022-2025 ;

- La mise à niveau et extension du Réseau Intranet Administratif haut Débit en fibre optique (RIAD) à Nouakchott ;
- La modernisation de la MAURIPOST, par le lancement de la plateforme de paiements mobiles BaridCASH; et l'installation et la mise en service des guichets automatiques de distribution de Billets dans les écoles et centres de formation professionnelle et des Mahadras ;
- La création de l'Autorité de protection des données à caractères personnel.
- D'autres projets ont été lancés en 2021-2022, parmi lesquels :
 - Le Projet Régional d'intégration Numérique en Afrique de l'Ouest – WARDIP qui a permis, l'extension du Backbone Mauritanien ;
 - Le projet E-identité ;
 - La construction d'un Datacenter National Tier-3 à Nouakchott « Nouakchott Data Hub » ;
 - La mise en place d'un « New Deal Mobile » avec les opérateurs télécoms afin de renforcer la couverture par les services de télécommunication, améliorer leur qualité et renforcer la mutualisation des infrastructures ;
 - La Mise en place d'une plateforme de dématérialisation des formalités administratives permettant le développement d'un bouquet de services en ligne et la digitalisation des moyens de paiement de ces services.

V.5 INTERVENTION 3.5 : INFRASTRUCTURES DU BATIMENT ET EQUIPEMENTS PUBLICS, DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

1. Objectifs de l'intervention 3.5

Dans le cadre du premier plan d'action de la SCAPP, plusieurs réalisations ont été faites en matière d'infrastructures du bâtiment et équipements publics, de l'habitat et de l'urbanisme, notamment :

- Des infrastructures sanitaires telles que des hôpitaux et dans des capitales régionales comme Kiffa et Sélibaby et des centres de santé dans d'autres villes ;
- Des établissements scolaires ;
- Des infrastructures sportives (stades d'Akjoujt, de Néma et de Nouadhibou),
- Des infrastructures judiciaires et pénitentiaires (palais de justice d'Akjoujt, réhabilitation des prisons de Bir Moghreïn, Nbeïka) ;
- Des infrastructures universitaires (Bâtiments du campus universitaire de Nouakchott, l'Institut Supérieur des Langues à Nouadhibou) ;
- La réhabilitation de plusieurs villes, grâce à des travaux d'aménagement ;
- Plusieurs programmes de logements économiques et sociaux au profit des citoyens les plus vulnérables.

Cependant, malgré ces avancées, plusieurs défis, en matière de dotation du pays en bâtiments et équipements publics ainsi qu'en habitat et en urbanisme, restent posés. Il s'agit

de relever ces défis pour assurer un développement équilibré des territoires et des centres urbains, pour disponibiliser des habitats décentes et offrir des services de qualité.

C'est ainsi que l'intervention 3.5, relative aux infrastructures du bâtiment et équipements publics et de l'habitat et urbanisme du plan d'action 2021 – 2025, a pour objectifs :

- Le développement de politiques et de mécanismes d'accès de tous les habitants aux services publics de base ;
- La dotation des villes en équipements et infrastructures nécessaires à leur épanouissement sur le plan social ;
- L'accroissement de l'accès des populations à la propriété foncière et immobilière ;
- L'amélioration des outils d'entretien des bâtiments publics.

Ces objectifs sont en phase avec les orientations du plan d'action 2021-2025 de la SCAPP en matière d'infrastructures de bâtiments et équipements publics et d'habitat et urbanisme :

- Le renforcement des documents et outils de planification et de gestion urbaine pour l'amélioration de l'accès à la propriété foncière ;
- La promotion immobilière, à travers la viabilisation de parcelles et la construction de logements économiques et abordables ;
- La mise en place d'un programme de construction et d'entretien des bâtiments et équipements publics, renforcement de leur entretien et la promotion de l'utilisation des matériaux locaux de construction ;
- Le renforcement du contrôle urbain des villes.

2. Principales réalisations en 2021 – 2022

En matière d'habitat :

- L'actualisation et la mise à jour des textes juridiques relatifs à la promotion immobilière avec l'élaboration et l'adoption par l'Assemblée Nationale d'une loi de la promotion immobilière ;
- L'élaboration, en cours, de la stratégie nationale de l'habitat urbain, en partenariat avec l'ONU-Habitat ;
- La construction de logements sociaux, au profit de fonctionnaires, entre autres, à Sélibaby et dans d'autres localités.

En matière d'urbanisme ;

- Le lancement des travaux du projet du secteur 22, à Toujounine, dédié à l'élimination des poches de bidonvilles à Nouakchott, ayant permis l'aménagement de 450 hectares correspondant à environ 14 000 parcelles ;
- Le lancement d'une étude pour la construction d'un quartier modèle à Nouakchott , aménagement de trois places publiques à Tevragh-Zeina, à Ibn Sina au Ksar et à Riyad et le lancement des travaux d'aménagement de 30 espaces verts dans les différentes communes de Nouakchott et dont le taux d'exécution moyen a atteint 24% en fin 2022 ;
- L'élaboration des plans de lotissement approuvés en conseil de ministres des villes de Timbedra, Djiguenni, Tamchaket, Lekseiba I, R'kiz, Koundi 3, Tekane, Tichit, Néma et Aïoun. Certains de ces plans sont en cours d'exécution en collaboration avec le

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation avec un pourcentage moyen d'exécution de 90% ;

- L'achèvement du plan d'urbanisme de la ville de Kiffa ;
- L'élaboration en cours des plans de lotissement de Sélibaby, Tidjikdja et Atar.

En matière de Bâtiments et Équipements Publics :

Lancement d'un important programme de construction de bâtiments et d'équipements publics au profit des divers secteurs, parmi lesquels :

- Ambassades et chancelleries (Niamey, Abou Dhabi, , Rabat, Banjul (Centre culturel)),
- Infrastructures pénitentiaires ;
- Infrastructures sanitaires (hôpitaux régionaux de Sélibaby, Aleg, Aioun et Tidjikja, 17 centres de santé, 10 postes de santé) ;
- Infrastructures pour l'administration territoriale et de souveraineté (sièges de 10 Conseils Régionaux et autres bâtiments administratifs) ;
- Infrastructures religieuses (Mosquée à Nouakchott Sud, ...) ;
- Infrastructures de jeunesse et de sport (Ryad, Rosso, Mbout, Mouguel, Barkéol, ...) ;
- Lancement de la construction de 3300 classes dont 1700 sont achevées ;
- Construction de la ville artisanale de Chinguetti.

En matière d'aménagement du Territoire :

- L'élaboration et l'approbation d'un décret précisant le dispositif de suivi et d'évaluation des outils de l'aménagement du territoire ;
- L'élaboration et l'approbation en conseil des ministres d'un décret abrogeant et remplaçant le décret n° 31-2010 du 9 février 2010, portant l'organisation et le fonctionnement de l'Observatoire national de l'aménagement du territoire ;
- Le lancement du processus d'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire. La première phase, celle du diagnostic, est en cours de réalisation ;
- La révision du décret N° 2020-077 du 14 Juillet 2020 portant typologie et tailles des établissements humains et règles générales de sédentarisation.

Dans le domaine de la toponymie :

- Réalisation d'une base de données toponymique de la ville de Nouakchott ;
- Réalisation d'un répertoire toponymique des zones d'habitation du Brakna, du Guidimakha et du Gorgol ;
- Réalisation d'un système d'information toponymique urbain de la willaya de Nouakchott-ouest.

Dans le domaine du regroupement des localités :

Des actions s'articulant autour de l'installation organisée des populations sur des espaces appropriés, apprêtés, lotis, ont été réalisées et ont permis de lancer les plans de lotissement et les constructions pour un certain nombre de regroupements :

- Regroupement de Tenwemend, Chinguetti, Adrar ;
- Regroupement de Koundi 3, (Tekane-Trarza) ;
- Regroupement de Boughle à Adel Bagrou (Hodh El Chargui).

VI. NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU CHANTIER

Du bilan de la mise en œuvre du plan d'action 2021 – 2025, il ressort un degré d'efficacité appréciable dans l'exécution des activités programmées pour le renforcement des infrastructures de soutien à la croissance. Cela est matérialisé par, entre autres, des réalisations phares, au niveau des interventions du chantier. Il s'agit notamment de : (i) l'achèvement du parc éolien de 100 MW de Boulenouar pour ce qui concerne les infrastructures énergétiques, (ii) la réhabilitation de 700 km du réseau routier national, le lancement de la construction de la route Tidjikja – Kiffa – Sélibaby et la construction du pont de Rosso, pour les infrastructures d'équipement et transport, (iii) la pose de 530 km de linéaire de conduite, et l'équipement en système d'AEP de 87 localités, pour ce qui concerne le renforcement des infrastructures d'hydraulique et d'assainissement, (iv) la mise en place d'un système de digitalisation des services publics et l'authentification en ligne pour les services publics et privés à l'aide d'une solution d'identité numérique (application mobile) dans le cadre de la modernisation de l'administration, et (v) de l'aménagement de 450 ha en 14 000 parcelles, dans le cadre de l'élimination des poches de bidonvilles à Nouakchott et du lancement d'un important programme de construction de bâtiments et d'équipement publics.

Ces progrès, à relativiser par la persistance de certaines difficultés et contraintes, telles que, la faible coordination dans le suivi de l'exécution des projets, la faible durabilité de certaines nouvelles infrastructures, le manque de connaissance des ressources en eau sous-terraines et la faible couverture en réseau de plusieurs communes, couvertes uniquement en 2G, dénotent d'un rythme de mise en œuvre du plan d'action 2021 – 2025, permettant d'espérer une bonne efficacité dans l'atteinte des objectifs de ce plan à l'horizon 2025.

Le niveau d'atteinte des objectifs pour chacune des interventions du chantier est mesuré à travers les indicateurs retenus dans le plan d'action de la SCAPP 2021 – 2025.

VI.1 : INTERVENTION 3.1 : INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES

Le niveau d'atteinte des objectifs de l'intervention relative à aux infrastructure énergétique, est donné par les valeurs des indicateurs pour 2021 et/ou 2022, dans le tableau ci-dessous.

(3) Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	(4) Intitulé de l'indicateur	(5) Valeur de référence	(6) Année de référence	(7) Source de la valeur de référence	(8) Valeur cible / Objectif	Année de la valeur actuelle	(10) Valeur actuelle (2021 ou 2022)
ODD 7.1	Accès à l'électricité	48%	2021	MPME	85% en 2030	2022	53%
ODD 7.2	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	42%	2021	MPME	60% en 2030	2022	42%
Non ODD	Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu urbain	78%	2021	MPME	100%	2022	93%
Non ODD	Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu rural	6%	2021	MPME	50%	2022	10%

VI.2 INTERVENTION 3.2 : INFRASTRUCTURES D'EQUIPEMENT ET DE TRANSPORT

Le niveau d'atteinte des objectifs de l'intervention relative à aux infrastructure d'équipement et des transports, est donné par les valeurs des indicateurs pour 2021 et/ou 2022, dans le tableau ci-dessous.

(3) Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	(4) Intitulé de l'indicateur	(5) Valeur de référence	(6) Année de référence	(7) Source de la valeur de référence	(8) Valeur cible / Objectif	Année de la valeur actuelle	(10) Valeur actuelle (2021 ou 2022)
ODD 9.1.1	Accès à moins de 2 Km du réseau routier	70%	2020	MET	100% en 2030	ND	ND
ODD 3.6.1	Nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	2827	-	-	1431	ND	ND
Non ODD	Renforcement des investissements en infrastructures des secteurs de l'équipement et des transports	6 840 Millions MRU	jusqu'à 2020	-	7 500 (entre 2021 et 2030)	ND	ND
Non ODD	Nombre de linéaire de routes bitumées (Km)	4811	-	-	7500	ND	ND
Non ODD	Nombre de Km réalisés	342	-	-	1689	ND	ND
Non ODD	Nombre de linéaire de routes réhabilitées (Km)	459	-	-	740	ND	ND
Non ODD	Nombre d'infrastructures portuaires	5	-	-	7	ND	ND
Non ODD	Taux de mortalité lié aux accidents de la route /an	44,85 / 1 Million hab.	-	-	22,4 / 1 Millions hab.	ND	ND
Non ODD	Linéaire des voiries urbaines construites (Km)	100,85	-	-	300	ND	ND

VI.3 INTERVENTION 3.3 : INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES ET D'ASSAINISSEMENT

Le niveau d'atteinte des objectifs de l'intervention relative à aux infrastructure d'hydrauliques et d'assainissements, est donné par les valeurs des indicateurs pour 2021 et/ou 2022, dans le tableau ci-dessous.

(3) Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	(4) Intitulé de l'indicateur	(5) Valeur de référence	(6) Année de référence	(7) Source de la valeur de référence	(8) Valeur cible / Objectif	Année de la valeur actuelle	(10) Valeur actuelle (2021 ou 2022)
ODD 6.1.1	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	70%	2018	MICS	100% en 2030	ND	ND
ODD 6.2	Les populations vivant dans des ménages utilisant des installations d'assainissement améliorées	48% (répartie entre urbain, 77% et rural, 22%)	2015	MICS	100% en 2030	ND	ND
ODD 6.2	Le pourcentage de ménages chez qui un lieu de lavage des mains a été observé	20,30%	2015	MICS	100% en 2030	ND	ND
ODD 6.2	Le pourcentage de ménages avec lieu spécifique pour le lavage des mains où de l'eau et	41%	2015	MICS	100% en 2030	ND	ND

(3) Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	(4) Intitulé de l'indicateur	(5) Valeur de référence	(6) Année de référence	(7) Source de la valeur de référence	(8) Valeur cible / Objectif	Année de la valeur actuelle	(10) Valeur actuelle (2021 ou 2022)
	du savon ou autre produits nettoyant sont présents						
Non ODD	Taux d'accès à l'eau potable	84%	-	-	88% en 2025	ND	ND
Non ODD	Taux de desserte	68%	-	-	75% en 2025	ND	ND
Non ODD	Taux de raccordement au réseau de collecte des eaux pluviales	10%	2016	-	50% en 2025	ND	ND
Non ODD	Réutilisation des eaux usées à Nouakchott et Nouadhibou	20%	2016	-	50% en 2025	ND	ND
Non ODD	Taux DAL (Défécation à l'air libre)	36%	2016	-	25% en 2025	ND	ND
Non ODD	Taux d'équipement en latrines familiales améliorées	42%	2016	-	70% en 2025	ND	ND

VI.4 INTERVENTION 3.4 : INFRASTRUCTURES LIEES AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le niveau d'atteinte des objectifs de l'intervention relative à aux infrastructure liées aux nouvelles technologies, est donné par les valeurs des indicateurs pour 2021 et/ou 2022, dans le tableau ci-dessous.

(3) Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	(4) Intitulé de l'indicateur	(5) Valeur de référence	(6) Année de référence	(7) Source de la valeur de référence	(8) Valeur cible / Objectif	Année de la valeur actuelle	(10) Valeur actuelle (2021 ou 2022)
ODD 9.c.1	Taux de couverture 4G	31%	2021	-	75% en 2025	ND	ND
Non ODD	Valeur Ajoutée du Numérique / % du PIB du numérique	350 Millions \$/ 4,5% du PIB	2020	-	700 Millions \$ / 8% du PIB (2025)	ND	NDD
Non ODD	Emplois directs et indirects formels créés à l'horizon 2025 par le secteur des TIC	5000	2020	-	15 000 en 2025	ND	ND
Non ODD	% individus utilisant internet	25%	2021	-	65% en 2025	ND	ND
Non ODD	Nombre de startups labellisées	N/A	2021	-	200	ND	0
Non ODD	Taux de pénétration du paiement mobile	8%	2021	-	25%	ND	ND
Non ODD	Kilomètres de backbone	4000	2021	-	8000 en 2025	ND	ND

VI.5 INTERVENTION 3.5 : INFRASTRUCTURES DU BATIMENT ET EQUIPEMENTS PUBLICS, DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

Le niveau d'atteinte des objectifs de l'intervention relative à aux infrastructure du Bâtiment et Equipements publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme, est donné par les valeurs des indicateurs pour 2021 et/ou 2022, dans le tableau ci-dessous.

(3) Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	(4) Intitulé de l'indicateur	(5) Valeur de référence	(6) Année de référence	(7) Source de la valeur de référence	(8) Valeur cible / Objectif	Année de la valeur actuelle	(10) Valeur actuelle (2021 ou 2022)
Non ODD	% de la population qui vit dans un logement de fortune	34,70%	2015	-	-	ND	ND

VII. FINANCEMENT DU CHANTIER

VII.1 Intervention 3.1 : Infrastructures ENERGETIQUES

Exécution financière des projets de l'intervention, figurant dans la SCAPP

L'exécution financière donné par le bilan de l'exécution du BCI 2022 par levier de la SCAPP, indique ce qui suit pour les infrastructures énergétiques.

	Programmation 2022 (En Millions de MRU)	Exécution	Taux exécution financière
Budget Etat	1 210	1 110	92%
Financements extérieurs	3 785	1 735	46%
Total	4 995	2 845	57%

VII.2 Intervention 3.2 : Infrastructures d'équipement et de transport ;

1. Exécution financière des projets de l'intervention, figurant dans la SCAPP

L'exécution financière donné par le bilan de l'exécution du BCI 2022 par levier de la SCAPP, indique ce qui suit pour les infrastructures d'équipement et transport.

	Programmation 2022	Exécution	Taux exécution financière
Budget Etat	5 822	5 443	93%
Financements extérieurs	2 018	1 219	60%
Total	7 840	6 662	85%

2. Exécution financière des projets hors plan de l'intervention relative aux équipement et transport

Projets	Budget à horizon 2025 (Millions MRU)	Responsable du projet	Niveau de maturité du projet	Etat de réalisation financière	Observations
Lancement des travaux de réhabilitation de 700km du réseau routier national	5600	DTI	Elevé	1120	
Lancement des travaux de construction de la route Nebaguiya	392	DTI	Elevé	80	
Lancement des travaux de construction de deux ponts à Nouakchott (Haye Saken et Bamako)	620	DTI	Elevé		

Lancement des travaux de construction des voiries à l'intérieur du pays	500	DTI	Elevé	100	
Réalisation des études de construction de la Route R'kiz - Bézoul	4	DEI	Elevé	4	
Lancement des travaux de construction de la route Keurmacein – N'Diogo	1200	DTI	Elevé		
Réhabilitation de l'aéroport de Nouadhibou	450	DTI	Elevé	90	
Construction de la piste de l'aéroport de Lemgeity	200	DTI	Elevé	40	

VII.3 Intervention 3.3 : Infrastructures hydrauliques et d'assainissement ;

1. Exécution financière des projets de l'intervention, figurant dans la SCAPP

L'exécution financière donné par le bilan de l'exécution du BCI 2022 par levier de la SCAPP, indique ce qui suit pour les infrastructures hydrauliques et d'assainissement

	Programmation 2022	Exécution	Taux exécution financière
Budget Etat	1 326	941	71%
Financements extérieurs	886	772	87%
Total	2 212	1 713	77%

VII.4 Intervention 3.4 : Infrastructures liées aux nouvelles technologies.

1. Exécution financière des projets de l'intervention, figurant dans la SCAPP

L'exécution financière donné par le bilan de l'exécution du BCI 2022 par levier de la SCAPP, indique ce qui suit pour les infrastructures liées aux nouvelles technologies

	Programmation 2022	Exécution	Taux exécution financière
Budget Etat	230	214	93%
Financements extérieurs	225	159	71%
Total	455	373	82%

VII.5 Intervention 3.5 : Infrastructures du Bâtiment et équipements publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme

Exécution financière des projets de l'intervention, figurant dans la SCAPP

Non disponible

IV.6 Récapitulatif de l'exécution financière du chantier 3 de la SCAPP

Récapitulatif de l'exécution financière des projets du chantier figurant dans la SCAPP

Le récapitulatif de l'exécution financière, pour le chantier 3, Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance, sur la base de l'exécution financière par intervention, ci-dessus est donné ci-après.

	Programmation 2022			Exécution			Taux d'exécution global
	Budget Etat	Ressources extérieurs	Total programmation 2022	Exécution Etat	Exécution extérieur	Total Exécution	
Infrastructures énergétiques	1 210	3 785	4 995	1 110	1 735	2 845	57%
Infrastructures d'équipement et de transport	5 822	2 018	7 840	5 443	1 219	6 662	85%
Infrastructures hydrauliques et d'assainissement	1 326	886	2 212	941	772	1 713	77%
Infrastructures liées aux nouvelles technologies	230	225	455	214	159	373	82%
Infrastructures du Bâtiment et équipements publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total hors infra bâtiment et équipements publics de l'habitat et l'urbanisme			15 502	7 708	3 885	11 593	75%

VIII. PERSPECTIVES DU CHANTIER

Les principales perspectives du chantier sont :

- (i) **Pour les Infrastructures énergétiques**, la poursuite du renforcement des infrastructures énergétiques se fera à travers la mise en service de plusieurs lignes (ligne 225 KV Nouakchott – Néma, 225 kV entre Nouakchott et Zouerate, ...), le lancement de travaux de construction de lignes (MT Sélibaby-Kiffa, raccordement du port de Ndiago, ...), la poursuite de la construction de travaux de mise en service de 16 nouveaux groupes dans le cadre du projet 50 Moughataas ;
- (ii) **Pour les Infrastructures d'équipement et transport**, la poursuite des objectifs de l'intervention et des réalisations de 2022 à travers l'extension du réseau routier, pour une meilleure accessibilité des zones de production et davantage de liaison entre les populations ;
- (iii) **Pour les Infrastructures hydrauliques et d'assainissement**, le renforcement des systèmes d'AEP et du réseau de distribution d'eau pour certaines villes, la réalisation de forages, de bassins de rétention, d'aménagements hydrauliques et hydro-agricoles ainsi que l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- (iv) **Pour les Infrastructures liées aux nouvelles technologies**, la poursuite des actions dans les domaines de la modernisation de l'administration, des Infrastructures numériques, de l'e-Business et de l'Innovation, en 2023, de la Gouvernance et du renforcement du cadre réglementaire et juridique : de la protection des données à caractère personnel ;
- (v) **Pour les Infrastructures du Bâtiment et équipements publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme**, la préparation d'un document de politique nationale d'aménagement du territoire, La finalisation de la Stratégie d'encadrement de la sédentarisation, la poursuite des regroupements des localités, du programme d'habitat social et des travaux de construction de bâtiments publics.

Les activités à mener pour 2023, sont détaillées ci-dessous, par intervention.

VIII.1 Intervention 3.1 : Infrastructures énergétiques

Perspectives de l'intervention pour 2023

La poursuite du renforcement des infrastructures énergétiques se fera à travers :

- La mise en service des 39 éoliennes du parc éolien de Boulanouar avec une puissance utotale de 110 MW ;
- Le lancement des travaux relatifs à l'équipement des lignes 225 et 90 kV Nouakchott – Nouadhibou et postes associés ;
- La mise en service des lignes 225 kV entre Nouakchott et Zouerate et postes associés. Lot1 : Lignes ariennes 225 kV & 33 kV ,Lot 2 : postes électriques associés ;
- La mise en service de la ligne 225 kV entre Nouakchott Centrale Nord et Keur Macen et postes associés ;

- La mobilisation des financements pour les lots 1, 3 et 4, lancement du DAO et le démarrage des travaux des travaux lignes 225 kV Nouakchott – Néma et postes associés ;
- La mise en service de la ligne 225 kV Nouakchott – Néma et postes associés ;
- La mobilisation des financements, lancement du DAO et Le lancement des travaux de la ligne Yelimané- Tintane – Kiffa et Tintane-Aioun et postes associés ;
- La construction ligne MT Rosso Tiguint, Électrification localités (à partir des postes OMVS)
- Le lancement des travaux de construction ligne MT Sélibabi-Kiffa, Electrification localités sur l'axe ;
- Le lancement des travaux de raccordement en 90 kV du port de N'Diago à partir du poste 90kV de Beni nâgî et postes associés ;
- Le lancement des travaux pour la réalisation des volets électriques des projets RIMDIR et Moudoun (Mini réseaux et centrales hybrides thermique /solaire PV avec stockage en batteries ;
- Le lancement des travaux du Projet régional BEST: La réalisation des lignes 33 kV sur un rayon de 100 km autour des postes OMVS (3000 KM MT ;
- Le programme Spécial d'Extension du Réseaux Éclectiques dans les deux Hodhs (HC 12 localités, HG 21 localités) et l'Assaba (16 localités) ;
- La poursuite des travaux et mise en service dans le cadre du Projet 50 Moughataas: e de 16 nouveaux groupes: Nema, Timbedra, Basseknou, R'kiz, Atar, El Ghaira, Kankossa, Kaédi, Sélibaby, Rosso, Maghama, Boutilimit, Mederdra, Aleg, Bogué, Boulanouar ;
- Le démarrage des travaux du Projet d'extension des réseaux MT dans la zone Sud-est de la Mauritanie. (Boucle 33 kV Kaédi – Sélibabi- Kaédi);
- La poursuite des travaux du Projets des AEE et extensions réseaux au niveau du Hodh Charqui (36 localités), Hodh Gharbi (21 localités) , l'Assaba (13 localités), le Gorgol (34 localités), le Brakna (30 localités), le Trarza (80 localités), l'Adrar (12 localités), le Tagant (6 localités) Chami, Nouakchott et Sélibaby ;
- La séparation de la SOMELEC en Trois entités
- La réforme du secteur de l'électricité :
 - o Révision du code d'électricité ,
 - o Etude de la stratégie nationale de l'électrification,
 - o Etude du Plan Directeur d'électrification Rurale
 - o Etude du Centrale à gaz dans la zone de N'Diago,
 - o Préparation de l'organisation d'une table ronde des PTFs pour le financement du programme d'investissement du secteur de l'électricité.

VIII.2 Intervention 3.2 : : Infrastructures d'équipement et de transport

Perspectives de l'intervention pour 2023

Les perspectives pour 2023 se situent dans la poursuite des objectifs de l'intervention et des réalisations de 2022. Elles visent à une extension du réseau routier, à rendre les zones de production accessibles et à relier les populations entre elles. C'est ainsi que les principales activités programmées pour 2023 sont :

L'extension du réseau routier national, grâce à :

- la réalisation des travaux de construction des voiries urbaines de Sélibaby et Rosso ;
- La construction de plusieurs routes interurbaines :
 - o Bénichab-Route de NDB ;
 - o la route Boutilimit-Aleg
 - o Un tronçon de la route Nouakchott-Boutilimit ;
 - o La route Keur Macen- Ndiago ;
 - o La route Amourj- Adel Bagrou, ;
 - o La route Zouerate – Tindouf ;
- le raccordement de la route de l'Espoir à la route Kaédi- Sélibaby ;
- le lancement des travaux de la construction des routes : Atar- Chinguetti, Ekhmim – Nbeiket Lahouache, Tintane-Ain Farba-Touil ;
- L'achèvement de la construction du pont de Bamako ;
- La construction du pont de Madrid et de 4 nouveaux ponts à Nouakchott ;
- L'achèvement de la réalisation de l'étude de mobilité urbaine durable, actuellement en cours, en vue de contenir les difficultés de déplacement actuel à Nouakchott ;
- L'engagement des travaux de construction d'un aéroport à Lemghaiti et la réhabilitation de la piste de l'aéroport de Nouadhibou.

VIII.3 Intervention 3.3 : : Infrastructures hydrauliques et d'assainissement

Perspectives de l'intervention pour 2023

Les principales perspectives pour 2023 sont dans la continuité des orientations et objectifs de l'intervention et poursuivent les activités de 2023. Il s'agit donc de :

- La poursuite des activités du Projet de renforcement du système d'AEP de la ville de Nouadhibou à partir de la nappe de Boulenuar (PRN) ;
- Le renforcement du réseau de distribution d'eau de certaines villes (Aioun, Djiguenni, Walata, ...) dans le cadre du projet Dhar ;
- L'extension et renforcement l'AEP de Nouakchott à travers le « Projet de réseau de distribution d'eau de la ville de Nouakchott (2e phase) UGPRD » ;
- La poursuite des activités du projet sectoriel eau et assainissement (PSEA) (Réalisation de forages d'exploitation, de latrines publiques, d'AEP en Assaba, au Gorgol, au Guidimakha et dans les deux Hodhs, extension de l'AEP de Kiffa, audit organisationnel de la SNDE) ;
- La réalisation de forages, renforcement d'AEP et réalisations de nouveaux réseaux par la Direction de l'Hydraulique) ;
- La réalisation d'AEP, de barrages, de bassins de rétention, d'aménagements hydrauliques, et hydro-agricoles des bassins versants du Karakoro, du Niordé et du Garfa..., valorisation des ressources en eau, par la Direction de l'hydraulique et des barrages.

En plus de ces actions, les perspectives pour 2023, comprennent également des activités relatives à la qualité de l'eau, à l'eau en milieu rural, à l'assainissement, à l'extension de la couverture SNDE à certaines localités ainsi qu'à l'hydraulique et de l'assainissement.

VIII.4 Intervention 3.4 : : Infrastructures liées aux nouvelles technologies

Perspectives de l'intervention pour 2023

Dans le domaine de la modernisation de l'administration :

- La poursuite du projet de digitalisation des services publics;
- La mise en place d'un projet pilote d'identité numérique ;
- la mise à niveau et l'extension du réseau Intranet Administratif Haut Débit en fibre optique ;
- La gestion électronique du courrier administratif ;
- la mise en place d'une plateforme pour la gestion des marchés publics.

Dans le domaine des Infrastructures numériques :

- La préparation des travaux de mise en place d'une deuxième connexion sous-marine à Nouadhibou, pour sécuriser la connectivité internationale ;
- La finalisation de la construction du Datacenter Tiers 3 et la création d'un 2ème point d'échanges internet pour renforcer la souveraineté numérique.

Au niveau de l'e-Business et de l'Innovation, en 2023 :

- La mise en place d'un « Fond d'innovation ;
- La mise en place d'un Hub de l'innovation ;
- La mise en place d'un observatoire national de l'Innovation ;
- L'élaboration d'une stratégie nationale du paiement digital.

Dans le domaine de la Gouvernance et du renforcement du cadre réglementaire et juridique :

- La création de l'Agence du Numérique de l'Etat;
- La création de l'Agence nationale de la Cyber sécurité et de Certification électronique;
- L'adoption de la loi Startup-Act et des décrets associés.

Dans le domaine de la protection des données à caractère personnel :

- Le renforcement des missions de régulation et de protection des données à caractère personnel ;
- la promotion de son cadre réglementaire;
- l'opérationnalisation de la plateforme informatique et du programme « BEYANAT-HIMAYA».

VIII.5 Intervention 3.5 : Infrastructures du Bâtiment et équipements publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme

◆ Perspectives de l'intervention pour 2023 - 2024

En matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire

- La préparation d'un document de politique nationale d'aménagement du territoire ;
- La finalisation de la Stratégie d'encadrement de la sédentarisation ;
- L'élaboration de guides méthodologiques et outils en matière d'aménagement du territoire ;

- La poursuite des regroupements des localités à travers les travaux de construction des équipements publics du regroupement de Boughle, à proximité d'Adel Bagrou ;
- La réalisation d'études pour d'autres regroupements ;
- La poursuite du processus de sécurisation numérique du foncier continuera pour les villes d'Atar, Nema, Kaédi, Kiffa, Rosso, Tidjikja et Sélibaby.

En matière d'habitat

- La poursuite du programme d'habitat social « DARI » produire , 1.932 logements en 2023, répartis entre dix capitales régionales.
- Adoption de la stratégie nationale de l'Habitat ;
- L'opérationnalisation du fond de l'Habitat ;
- Le lancement d'un programme immobilier de 6.048 logements sociaux dans les villes de Nouakchott, Nouadhibou et Zouerate.

En matière de bâtiments publics

L'objectif recherché est l'amélioration des conditions de travail des agents de l'Etat, et d'accueil des citoyens, à travers :

- La poursuite des travaux de construction de l'Ecole Nationale d'Administration, de la Magistrature et du Journalisme ;
- La réhabilitation de l'ancien immeuble du Gouvernement ;
- La construction à Nouakchott de deux complexes ministériels;
- La construction des sièges du Conseil Economique et Social, du Conseil supérieur de la Fatwa et des recours, de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel, et le siège de la Protection civile.

IX. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

IX.1 ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN ŒUVRE SECTORIELLE DE LA SCAPP EN 2022

Le bilan, sur la période 2021 – 2022, de la mise en œuvre du chantier « Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique », sur la base des réalisations constatées au niveau des différentes interventions du plan d'action de la SCAPP 2021 – 2025, indique un bon rythme d'exécution physique, dont le maintien pourrait permettre un bon taux d'atteinte des objectifs de ce plan d'action à l'horizon 2025. Il en est de même pour l'exécution financière des projets du chantier figurant dans la SCAPP.

Il apparaît un nombre important d'activités hors chantier, indiquant la nécessité de s'atteler à faire des efforts importants pour unifier davantage le dispositif de planification national. Un autre problème est celui de la diversité des formats des dispositifs de suivi évaluation et de reporting au niveau des différents secteurs.

Des difficultés ont été rencontrées lors de cet exercice d'élaboration de la NASMO pour disposer des informations, et ce, plus particulièrement sur les projets « hors chantier ».

IX.2 RECOMMANDATIONS

Les principales recommandations découlant des enseignements ci-dessus, sont :

- Prendre des mesures visant à améliorer le système de planification national, pour réduire autant que possible, le « hors chantier » ;
- Harmoniser le dispositif de suivi évaluation et de reporting des différents départements au niveau des différents secteurs ;
- Prendre pour base le guide d'entretien (élaboré sur la base du dispositif de suivi de la SCAPP) et utilisé pour l'élaboration des NASMO et du RAMO, pour élaborer un formulaire de reporting de la mise en œuvre du plan d'action de la SCAPP, devant être renseigné, tout au long de l'année, par les différents secteurs, pour toutes les interventions de la SCAPP, et ce, dans la perspective de l'élaboration des futurs NASMO et RAMO ;
- Trouver un lien, au niveau de la planification, pour que le chantier 1, « Promotion d'une croissance diversifiée », et le chantier 3, « Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance », pour que les projets de renforcement des infrastructures soient en phase avec les besoins des projets de la promotion de la croissance.

X. ANNEXES

X.1 LISTE DES MEMBRES DU CDS

Ministères et Institutions	Nom du point focal	Contact/ Mobile, WhatsApp	adresse électronique
MET	Sid'Ahmed	44482434	sidahmedlebbat@gmail.com
MP	Emmoud Mghaivri	36368089	emmoud2001@yahoo.fr
MHA,	Khady Cheikh		
MHUAT,	Seyidi Mohamed	36601315	seyidi.mohamed.depc.mhuat@gmail.com
MTNIMA,	Baro Thierno	47472527	Tbaro@mauritanie.mr
Autorité de Régulation Télécom			
Autorité de Régulation Transports			
MOUDOUN			
OSC			
OSC			
Secteur Privé			
Secteur Privé			
UE			
Banque Mondiale			
AFD			
PNUD			
UNFPA			
Autre			

X.2 LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

Rapport de Synthèse du Second Plan d'Action de la SCAPP, Aout 2022
TERMES DE REFERENCE POUR L'ELABORATION DU RAMO 2022
Second Plan d'action 2021 -2025 de la SCAPP, Volume II : Plan d'action 2021-2025, Aout 2002
Plan d'action SCAPP 2021 - 2025
Engagements du Président de la République, Panaroma global, Programmes prioritaires et autres stratégies
Bilan 2022 de la Direction de l'Industrie
Stratégie Nationale d'Industrialisation à l'horizon: 2030 , Décembre 2022
Note du MCIAT pour la DPG 2023 du PM
Bilan 2022 de la Direction de l'Industrie, MCIAT, Septembre 2022

Note sur Le bilan du secteur de la pêche et de l'économie maritime année 2022 pour DPG 2023 du PM
MTNIMA Bila Taahoudaty 2019 2022, réformes et activités numérotées
Bilan des réalisations et des perspectives du MHUAT au titre de la période Aout 2022 - Mars 2023, Mars 2023
RAPPORT DE PRESENTATION DU BILAN 2022 ET DU PLAN D'ACTION 2023 DU ME, Décembre 2022
Communication MSCG CM BILAN T1 2023 VF
Rapport annuel sur la situation des droits de l'homme 2021 - 2022
Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2022 - 2023
Portefeuille MPME 30.03.2023 commentaires
CANEVAS DU BILAN ANNUEL DU DEPARTEMENT :MINISTERE DU PETROLE, DES MINES ET DE L'ENERGIE POUR LA PERIODE AOUT 2019-DECEMBRE 2022
CANEVAS DU BILAN ANNUEL DU PROGRAMME TAAHOUDATY pour la période : AVRIL - JUIN 2023, MTNIMA
PLAN D'ACTION ELARGI DU DEPARTEMENT MTNIMA POUR LE TROISIEME TRIMESTRE 2023
PLAN D'ACTION ANNUEL DU DEPARTEMENT MTNIMA POUR L'ANNEE 2023
PLAN D'ACTION MHA ELARGI POUR 2023
MATRICE BILAN CONSOLIDE 2022/MHA et PREVISION 2023
MATRICE BILAN POUR LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022
CANEVAS DU PLAN D'ACTION ANNUEL DU DEPARTEMENT :MINISTERE DU PETROLE DES MINES ET DE L'ENERGIE POUR L'ANNEE : 2023
Plan d'action 2023 global , Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime 12-12-22
BILAN ANNUEL DU DEPARTEMENT : MINISTERE DES PECHEES ET DE L'ECONOMIE MARITIME, POUR L'ANNEE 2022
MATRICE BILAN CONSOLIDE DU ME POUR L'EXERCICE 2022

X.3 LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Nom	Institution	Fonction
Mohamed El Moctar Sid'Ahmed	MET	DCP/Président CDS3
Emmoud Mghaivri	MPME	DED
Seyidi Mohamed	MHU	DPCS
Thierno Baro	MTNIMA	DPSC
Abdellahi Haimer	Hydraulique	DA de la DPCS